



Principes de la profession

En tant que membre du Belgian Investor Relations Association:

1. Je préserverai mon intégrité et ma crédibilité par la pratique de relations avec les investisseurs qui sont conformes aux valeurs juridiques et éthiques les plus strictes.
2. Je reconnaitrai que l'intégrité des marchés de capitaux est basée sur la transparence des informations financières et non financières crédibles fournies par les entreprises et engagerai toutes mes compétences et connaissances à m'assurer que ma société fournit ces informations importantes intégralement et correctement.
3. Je fournirai aux analystes, aux investisseurs institutionnels ou privés et aux médias un accès équitable aux informations de l'entreprise.
4. Je préserverai la confidentialité des informations acquises dans le cadre de mon travail pour ma société.
5. Je n'utiliserai pas les informations confidentielles acquises dans le cadre de mon travail pour mon bénéfice personnel ou celui de mon entourage.
6. J'appliquerai un jugement professionnel indépendant dans l'exercice de mes obligations et responsabilités au nom de ma société.
7. J'agirai d'une manière honorable et digne, reflétant le professionnalisme dans les relations avec les investisseurs.

Juin 2002